RECENSEMENT DU CANADA DE 1996

POW-3

Lieu de travail
Manuel de codage des renvois



Codage automatisé



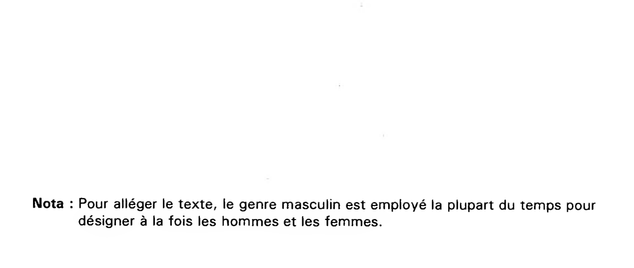
Canada

POW-3

Lieu de travail

Manuel de codage des renvois

Rédigé par : Division des opérations du recensement
Secteur de la statistique sociale,
des institutions et du travail



Nota : Pour alléger le texte, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

Table des matières

I. Introduction au codage du 2e niveau 1

II. Trois niveaux de codeurs 3
A. Codeurs du 1er niveau 3
B. Codeurs du 2e niveau 3
C. Codeurs du 3e niveau 3

III. Écran de codage/fonctions utilisés pour le codage du 2e niveau 5
A. Bouton permettant d'ouvrir le fichier de référence des secteurs de recensement 5
B. Fenêtre Source du code 6

IV. Sommaire des procédures de codage du 2e niveau 7
A. Procédures de codage du 1er niveau 7
B. Procédures de recherche 7
C. Imputation de l'adresse 7
D. Codage du secteur de recensement 7
E. Renvoi aux codeurs du 3e niveau 7

V. Procédures de codage du 2e niveau 9
A. Procédures de codage du 1er niveau 9
B. Procédures de recherche 11
C. Imputation de l'adresse 13
D. Codage du secteur de recensement 18
E. Renvoi aux codeurs du 3e niveau 22

VI. Contrôle qualitatif (CQ) 23

VII. Glossaire 25

I. Introduction au codage du 2e niveau

Le présent manuel de codage des renvois est conçu pour les codeurs du 2e niveau chargés du codage de la variable lieu de travail. Les fonctions et procédures de codage utilisées par les codeurs du 2e niveau englobent également celles qui sont utilisées par les codeurs du 1er niveau.

Le codeur du 2e niveau doit connaître le système interactif de codage du lieu de travail pour être en mesure de l'utiliser. Si vous n'êtes pas familier avec ce système, on vous recommande de lire le **Guide d'utilisation pour le codage du lieu de travail – 1er et 2e niveaux (ACGP-1)**.

Pour être en mesure de coder les réponses correctement, le codeur du 2e niveau doit également connaître les procédures de codage du lieu de travail du 1er niveau. Si vous ne connaissez pas ces procédures, on vous recommande de lire le **Manuel de codage du lieu de travail (POW-1)**.

II. Trois niveaux de codeurs

Des codeurs de trois niveaux différents sont chargés du codage des réponses écrites à la question sur le lieu de travail; des fonctions distinctes sont associées à chaque niveau de codeurs.

A. Codeurs du 1er niveau

1. Examiner toutes les réponses à la question relative au lieu de travail et prendre l'une des mesures suivantes : coder la réponse à l'aide d'un fichier de référence, la coder comme un cas spécial ou la renvoyer aux codeurs du 2e niveau. La plupart des réponses à la question relative au lieu de travail seront codées par les codeurs du 1er niveau.

2. Coder de nouveau les réponses codées par d'autres codeurs du 1er niveau. Ce type de codage correspond au contrôle qualitatif du 1er niveau.

B. Codeurs du 2e niveau

1. Coder les réponses renvoyées par les codeurs du 1er niveau.

2. Agir à titre d'arbitre dans les cas où le codeur du 1er niveau et celui du contrôle qualitatif du même niveau ne s'entendent pas sur le code devant être attribué à une réponse.

3. Coder de nouveau toutes les réponses qui ont été rejetées au contrôle qualitatif du 1er niveau.

4. Coder de nouveau les réponses codées par d'autres codeurs du 2e niveau. Ce type de codage correspond au contrôle qualitatif du 2e niveau.

C. Codeurs du 3e niveau

1. Agir à titre d'arbitre dans les cas où le codeur du 2e niveau et celui du contrôle qualitatif du même niveau ne s'entendent pas sur le code devant être attribué à une réponse.

2. Coder de nouveau toutes les réponses qui ont été rejetées au contrôle qualitatif du 2e niveau.

3. Coder les réponses renvoyées par les codeurs du 2e niveau.

4. Coder les réponses déjà renvoyées par un codeur du 3e niveau. Les réponses ainsi renvoyées appartiennent aux catégories 1, 2 ou 3 ci-dessus.

III. Écran de codage/fonctions utilisés pour le codage du 2e niveau

L'écran de codage du 2e niveau conserve toutes les fonctions de l'écran de codage du 1er niveau. Il comprend en outre un bouton permettant d'accéder au fichier de référence des secteurs de recensement et une fenêtre Source du code qui sert à indiquer si la réponse a été codée en suivant les procédures du 1er niveau ou du 2e niveau.

A. Bouton permettant d'ouvrir le fichier de référence des secteurs de recensement

Les codeurs du 2e niveau peuvent utiliser, outre les fichiers de référence du 1er niveau, un fichier de référence des secteurs de recensement. On peut ouvrir ce fichier de référence en appuyant sur le bouton Secteur de recensement (S.R.) se trouvant dans la partie droite de l'écran de codage du 2e niveau.

S. R.

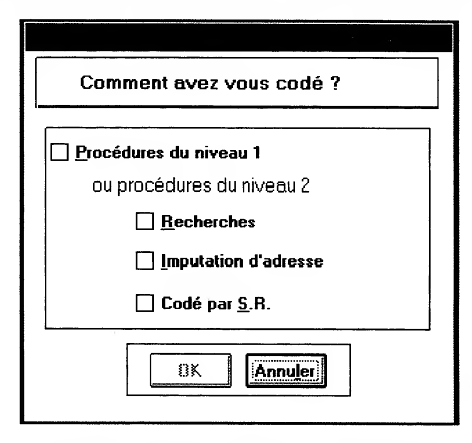
Consultez la section 19.1 du **Guide d'utilisation pour le codage du lieu de travail – 1er et 2e niveaux (ACGP-1)** qui présente une description détaillée de l'utilisation du bouton Secteur de recensement et du fichier de référence correspondant.

En tant que codeur du 2e niveau, vous constaterez qu'il sera parfois nécessaire de consulter le fichier de référence des secteurs de recensement pour coder les réponses à la question sur le lieu de travail.

B. Fenêtre Source du code

Comme les procédures de codage du 2e niveau englobent celles du 1er niveau, ainsi que des procédures additionnelles, vous devez indiquer quelles procédures de codage vous avez suivies chaque fois que vous codez une réponse.

Chaque fois que vous codez une réponse, la fenêtre **Source du code** s'affiche à l'écran. Cette fenêtre sert à indiquer quelles procédures de codage vous avez suivies pour coder une réponse à la question sur le lieu de travail. Voici un exemple de la fenêtre Source du code.



Reportez-vous à la section 19.2 du **Guide d'utilisation pour le codage du lieu de travail – 1er et 2e niveaux (ACGP-1)** pour obtenir une description détaillée des fonctions de la fenêtre Source du code.

Pour être en mesure de remplir vos fonctions de codeur du 2e niveau de manière efficace et utiliser correctement la fenêtre Source du code, il est essentiel que vous compreniez la différence entre les procédures suivies par les codeurs du 1er niveau et celles qui sont appliquées par les codeurs du 2e niveau.

IV. Sommaire des procédures de codage du 2e niveau

A. Procédures de codage du 1er niveau

Suivez les procédures de codage du 1er niveau. Toutefois, plutôt que de renvoyer les réponses que vous ne pouvez coder au 2e niveau, suivez ensuite les procédures de codage (décrites ci-après) qui s'appliquent au 2e niveau de codage.

B. Procédures de recherche

Examinez l'adresse du lieu de travail et le nom de l'entreprise indiqués par le répondant. Repérez l'emplacement du lieu de travail dans la liste Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau et codez la réponse à l'aide de l'enregistrement du fichier de référence indiqué dans la liste. Si vous ne trouvez pas le lieu de travail dans cette liste, vous devez essayer de coder la réponse en suivant les procédures d'imputation de l'adresse.

C. Imputation de l'adresse

Si le numéro de voirie du lieu de travail fourni par le répondant ne se situe à l'intérieur d'aucune des tranches d'adresses énumérées dans les fichiers de référence des codes postaux et des adresses de voirie, MAIS qu'il se situe à 6 chiffres ou moins des valeurs limites d'une tranche d'adresses figurant dans l'un de ces fichiers de référence, codez la réponse à l'aide de l'enregistrement du fichier de référence qui correspond de plus près au numéro de voirie indiqué par le répondant. Si vous ne parvenez pas à coder la réponse en suivant cette procédure de codage, essayez de la coder en suivant les procédures de codage du secteur de recensement.

D. Codage du secteur de recensement

Examinez l'adresse du lieu de travail et le nom de l'entreprise indiqués par le répondant. Trouvez la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada et le plan de la ville correspondant au secteur en question. Sur le plan de la ville, repérez l'emplacement du lieu de travail du répondant. Trouvez ensuite, sur la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada, l'emplacement du lieu de travail repéré sur le plan de ville. À l'aide du fichier de référence des secteurs de recensement, codez la réponse selon le secteur de recensement que vous avez relevé sur la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada. Si vous ne parvenez pas à coder la réponse en suivant ces procédures, transmettez-la aux codeurs du 3e niveau.

E. Renvoi aux codeurs du 3e niveau

Transmettez la réponse aux codeurs du 3e niveau; incluez toute observation qui pourrait leur être utile.

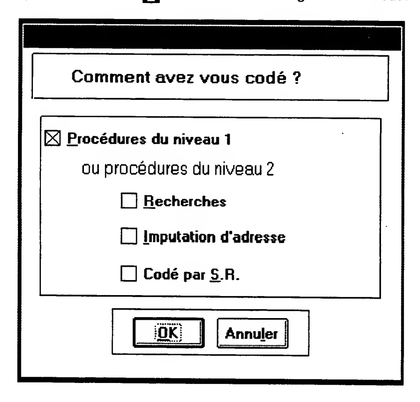
V. Procédures de codage du 2e niveau

A. Procédures de codage du 1er niveau

Commencez le codage en suivant d'abord les procédures de codage du 1er niveau.

Lorsque vous appuyez sur le bouton [**Coder**] pour coder une réponse, l'écran de confirmation du code s'affiche, comme c'est le cas pour les codeurs du 1er niveau. Comme ces derniers, vous devez confirmer que le bon code a été sélectionné dans le fichier de référence.

Toutefois, comme vous êtes un codeur du 2e niveau, une fois que vous avez confirmé que le bon code a été sélectionné dans le fichier de référence, l'écran de confirmation du code disparaît et la fenêtre **Source du code** s'affiche à l'écran. Vous devez indiquer dans cette fenêtre si vous avez codé la réponse à l'écran en suivant les procédures de codage du 1er niveau ou celles du 2e niveau. Si vous avez codé la réponse en suivant les procédures de codage du 1er niveau, vous devez l'indiquer dans la fenêtre Source du code en cliquant sur la case ☒ Procédures de codage du 1er niveau. Par exemple :



Une fois que vous avez cliqué sur la case ☒ Procédures de codage du 1er niveau, appuyez sur le bouton [**OK**] et la fenêtre Source du code se fermera automatiquement. La réponse que vous venez de coder sera remplacée à l'écran par une autre réponse à coder.

Vous trouverez des instructions détaillées décrivant les cas de réponse que les codeurs du 1[er] niveau doivent transmettre aux codeurs du 2[e] niveau dans le **Manuel de codage du lieu de travail (POW-1)** à la fin des chapitres suivants :

VI. Le fichier de référence des adresses de voirie
VII. Le fichier de référence des intersections
VIII. Le fichier de référence des villes

Commencez le codage en suivant à la lettre les procédures de codage du 1[er] niveau. Toutefois, plutôt que de renvoyer aux codeurs du 2[e] niveau les réponses que vous ne parvenez pas à coder, vous devez appliquer ensuite les procédures de codage du 2[e] niveau.

En tant que codeur du 2[e] niveau, si vous ne réussissez pas à coder une réponse en suivant les procédures de codage du 1[er] niveau, vous devez suivre les procédures de codage du 2[e] niveau – Procédures de recherche.

Nota : Pour coder une réponse, assurez-vous que :

1– vous avez suivi les procédures de codage du 1[er] niveau;

2– vous avez indiqué dans la fenêtre Source du code que la réponse a été codée à l'aide des ☒ Procédures de codage du 1[er] niveau.

B. Procédures de recherche

En votre qualité de codeur du 2e niveau, si vous ne parvenez pas à coder une réponse en suivant les procédures de codage du 1er niveau, vous devez essayer de la coder en appliquant les procédures de codage du 2e niveau – Procédures de recherche.

Au cours du codage automatisé, les codeurs du 3e niveau chercheront les emplacements d'une grande diversité de lieux de travail difficiles à coder. Ils mettront constamment à jour la liste des lieux de travail difficiles à coder et indiqueront sur cette liste les enregistrements des fichiers de référence qu'il faut utiliser pour les coder. Il s'agit de la liste **Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau.**

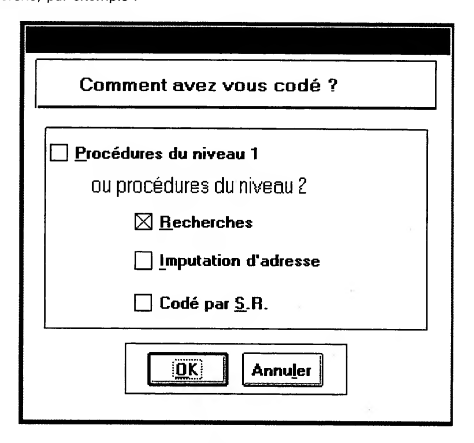
Examinez attentivement l'adresse du lieu de travail et le nom de l'entreprise indiqués par le répondant. Si la ville du lieu de travail n'est pas indiquée, prenez note du nom de la ville et de la région métropolitaine de recensement où réside le répondant.

Repérez, dans votre exemplaire de la liste **Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau,** l'emplacement du lieu de travail ainsi que l'enregistrement du fichier de référence approprié pour coder la réponse.

À l'aide du système de codage, trouvez l'enregistrement du fichier de référence que vous avez repéré sur la liste **Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau.**

Une fois que vous avez sélectionné l'enregistrement du fichier de référence approprié, appuyez sur le bouton [**Coder**] pour indiquer que vous voulez coder la réponse. L'écran de confirmation du code s'affiche alors, comme c'est le cas lorsque le codage est effectué par les codeurs du 1er niveau. Vous devez confirmer que le bon code a été sélectionné dans le fichier de référence. Lorsque vous appuyez sur [**OK**] pour indiquer qu'il s'agit du bon code, l'écran de confirmation disparaît et la fenêtre **Source du code** s'affiche. Vous devez indiquer dans cette fenêtre que vous avez codé la réponse à l'écran en suivant les procédures de codage du 2e niveau – Procédures de recherche.

Lorsque vous codez une réponse en suivant les procédures de recherche du 2e niveau, indiquez-le dans la fenêtre Source du code en cliquant sur la case ☒ Procédures de recherche, par exemple :



Une fois que vous avez cliqué sur la case ☒ Procédures de recherche, appuyez sur le bouton [**OK**] et la fenêtre Source du code se fermera automatiquement. La réponse que vous venez de coder sera remplacée à l'écran par une autre réponse à coder.

Si le lieu de travail que vous cherchez ne figure pas dans la liste **Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau**, codez la réponse en suivant les procédures de codage du 2e niveau – Imputation de l'adresse.

Nota : Pour coder une réponse, assurez-vous que :

1– le lieu de travail du répondant figure dans la liste Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau;
2– vous codez la réponse en utilisant l'enregistrement du fichier de référence tel qu'indiqué dans la liste Recherche des emplacements de lieu de travail – 3e niveau.

C. Imputation de l'adresse

Si vous ne parvenez pas à coder une réponse en suivant les procédures de codage du 2ᵉ niveau – Procédures de recherche, vous devez essayer de la coder en appliquant les procédures de codage du 2ᵉ niveau – Imputation de l'adresse.

Il s'agit tout d'abord d'examiner les réponses écrites aux questions relatives au lieu de travail et au nom de l'entreprise. Deuxièmement, vous devez comparer la réponse relative au lieu de travail aux adresses figurant dans le fichier de référence des codes postaux. Troisièmement, il vous faut comparer la réponse aux adresses figurant dans le fichier de référence des adresses de voirie. Quatrièmement, vous devez déterminer si les fichiers de référence des codes postaux ou des adresses de voirie peuvent être utilisés pour le codage du 2ᵉ niveau – Imputation de l'adresse. Il vous faut finalement décider s'il est préférable de coder la réponse en vous servant du fichier de référence approprié ou de poursuivre les procédures de codage du 2ᵉ niveau et d'essayer de coder la réponse selon le secteur de recensement.

Commencez par examiner l'adresse du lieu de travail et le nom de l'entreprise indiqués par le répondant. Si le nom de la ville du lieu de travail n'est pas fourni, prenez note du nom de la ville et de la région métropolitaine de recensement où réside le répondant. Par exemple :

Rue:	385, AV. PARKDALE	Ville:	NEPEAN
Ville\ Province:	OTTAWA ON	RMR:	OTTAWA-HULL
Code postal:	K1Y 1C2	Province:	ONTARIO
Entreprise:	BRANDIES ICE CREAM AND DESSERTS		

Comparez l'adresse du lieu de travail fournie par le répondant aux adresses figurant dans le fichier de référence des codes postaux. Lorsque vous ouvrez le fichier de référence des codes postaux, la première recherche effectuée sera axée sur le code postal (de façon systématique); vous devrez probablement aussi exécuter des recherches selon la ville et selon la RMR.

Il importe de noter si le numéro de voirie du lieu de travail indiqué par le répondant est un chiffre pair ou impair. Dans cet exemple, le numéro de voirie du lieu de travail fourni par le répondant est un chiffre impair, soit 385. Vous devez, dans ce cas, comparer le numéro de voirie aux tranches d'adresses de chiffres **impairs** dans le fichier de référence des codes postaux. Par contre, si le numéro de voirie indiqué par le répondant est **pair**, vous devez le comparer aux tranches d'adresses de chiffres **pairs** dans le fichier de référence des codes postaux.

MUNICIPALITÉS

Ville	Rmr	Province
OSO	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OSOYOOS	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OSOYOOS 1	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OSPREY	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OTONABEE	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OTTAWA	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OTTERBURN PARK	MONTRÉAL	QUEBEC
OUTLOOK		SASKATCHEV
OUTREMONT	MONTRÉAL	QUEBEC
OWEN SOUND	OWEN SOUND	ONTARIO
OXBOW		SASKATCHEV
OXFORD		N.-S., N.-É.

Rue
PARE
PARENT
PARISIEN
PARK
PARK HILL
PARK MANOR
PARKDALE
PARKER
PARKHAVEN
PARKHILL
PARKHURST
PARKINS

ÎLOTS

Type	Dire	De	À	Im	Codepo	Localité
AV		702	720	E	K1Y1J3	OTTAWA
AV		722	742	E	K1Y1J6	OTTAWA
AV		250	274	E	K1Y1E9	OTTAWA
AV		290	324	E	K1Y1G1	OTTAWA
AV		290	324	E	K1Y1G3	OTTAWA
AV		381	383	[illegible]	K1Y1G2	OTTAWA
AV		283	323	O	K1Y1G5	OTTAWA
AV		337	349	O	K1Y1G7	OTTAWA
AV		365	365	O	K1Y1G8	OTTAWA
AV		255	279	O	K1Y1G1	OTTAWA
AV		131	181	O	K1Y1E7	OTTAWA
AV		193	223	O	K1Y4T8	OTTAWA

L'enregistrement du fichier de référence des codes postaux qui se rapproche le plus de l'adresse du lieu de travail fournie par le répondant NE constitue PAS un appariement exact, sinon les codeurs du 1[er] niveau auraient codé la réponse, ou vous-même auriez codé la réponse lorsque vous avez appliqué les procédures de codage du 1[er] niveau.

Dans cet exemple, le numéro de voirie fourni par le répondant, soit 385, ne se situe à l'intérieur d'aucune des tranches d'adresses énumérées dans le fichier de référence des codes postaux. Vous devez déterminer quel enregistrement du fichier de référence des codes postaux se rapproche le plus de la réponse donnée à la question sur le lieu de travail. Dans cet exemple, l'enregistrement **381 – 383 Parkdale Avenue, Ottawa, Ottawa-Hull, Ontario, K1Y 1G2** est mis en évidence parce qu'il s'agit de l'enregistrement du fichier de référence qui se rapproche le plus de la réponse donnée.

Prenez note que le numéro de voirie indiqué par le répondant (385) est impair et que les numéros (381 – 383) de la tranche d'adresses dans le fichier de référence sont impairs eux aussi. Le numéro **385** fourni par le répondant n'est qu'à **2** chiffres de la tranche d'adresses **381 – 383** dans le fichier de référence des codes postaux. On peut donc utiliser ce fichier pour le codage du 2[e] niveau – Imputation de l'adresse parce que le numéro de voirie fourni par le répondant est à **6 chiffres ou moins** des valeurs limites d'une tranche d'adresses figurant dans le fichier de référence des codes postaux.

La prochaine étape consiste à comparer la réponse donnée à la question sur le lieu de travail aux adresses comprises dans le fichier de référence des adresses de voirie. Lorsque vous ouvrez le fichier de référence des adresses de voirie, la première recherche effectuée sera axée sur la ville (de façon systématique); vous devrez probablement aussi exécuter des recherches selon la RMR et selon le nom de rue.

Là encore, vous devez veiller à comparer les numéros de voirie **impairs** aux tranches d'adresses de chiffres **impairs** et les numéros de voirie **pairs** aux tranches d'adresses de chiffres **pairs** dans le fichier de référence des numéros de voirie. Par exemple :

MUNICIPALITÉS

Ville	Rmr	Province
OSO	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OSOYOOS	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OSOYOOS 1	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OSPREY	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OTONABEE	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OTTAWA	OTTAWA - HUL	ONTARIO
OTTERBURN PARK	MONTRÉAL	QUEBEC
OUTLOOK		SASKATCHEV
OUTREMONT	MONTRÉAL	QUEBEC
OWEN SOUND	OWEN SOUND	ONTARIO
OXBOW		SASKATCHEV
OXFORD		N.-S., N.-É.

Rue
PARE
PARENT
PARISIEN
PARK
PARK HILL
PARK MANOR
PARKDALE
PARKER
PARKHAVEN
PARKHILL
PARKHURST
PARKINS

LOTS

Type	Dire	De	À	Im	Codepo	Localité
AV		702	720	E	K1Y1J3	OTTAWA
AV		722	742	E	K1Y1J6	OTTAWA
AV		250	274	E	K1Y1E9	OTTAWA
AV		290	324	E	K1Y1G1	OTTAWA
AV		290	324	E	K1Y1G3	OTTAWA
AV		379	381	O	[illegible]	OTTAWA
AV		283	323	O	K1Y1G5	OTTAWA
AV		337	349	O	K1Y1G7	OTTAWA
AV		365	365	O	K1Y1G8	OTTAWA
AV		255	279	O	K1Y1G1	OTTAWA
AV		131	181	O	K1Y1E7	OTTAWA
AV		[illegible]	[illegible]	O	[illegible]	OTTAWA

L'enregistrement du fichier de référence des adresses de voirie qui se rapproche le plus de l'adresse du lieu de travail fournie par le répondant NE constitue PAS un appariement exact, sinon les codeurs du 1ᵉʳ niveau auraient codé la réponse, ou vous-même auriez codé la réponse lorsque vous avez appliqué les procédures de codage du 1ᵉʳ niveau.

Le numéro de voirie fourni par le répondant, soit 385, ne se situe à l'intérieur d'aucune des tranches d'adresse énumérées dans le fichier de référence des adresses de voirie.

Vous devez déterminer quel enregistrement du fichier de référence des adresses de voirie se rapproche le plus de la réponse donnée à la question sur le lieu de travail. Dans cet exemple, l'enregistrement **379 – 381 Parkdale Avenue, Ottawa, Ottawa-Hull, Ontario** est mis en évidence parce qu'il s'agit de l'enregistrement du fichier de référence qui se rapproche le plus de la réponse donnée.

Prenez note que le numéro de voirie indiqué par le répondant (385) est impair et que les numéros (379 – 381) de la tranche d'adresses dans le fichier de référence sont impairs eux aussi. Le numéro **385** n'est qu'à **4** chiffres de la tranche d'adresses **379 – 381** dans le fichier de référence des adresses de voirie. On peut donc utiliser ce fichier pour le codage du 2ᵉ niveau – Imputation de l'adresse, parce que le numéro de voirie fourni par le répondant est à **6 chiffres ou moins** des valeurs limites d'une tranche d'adresses figurant dans le fichier de référence des adresses de voirie.

Si un seul des fichiers de référence peut être utilisé pour coder la réponse par imputation d'adresse, soit le fichier de référence des codes postaux ou celui des adresses de voirie, codez la réponse en utilisant le fichier en question.

Dans l'exemple ci-devant, les deux fichiers de référence (codes postaux et adresses de voirie) peuvent servir au codage du 2ᵉ niveau – Imputation de l'adresse. Toutefois, vous devez utiliser le fichier de référence des codes postaux. En effet, le numéro de voirie du lieu de travail fourni par le répondant n'est qu'à **2** chiffres des valeurs limites de la tranche d'adresses figurant dans le fichier de référence des codes postaux (381 – 383), alors qu'il est à **4** chiffres des valeurs limites de la tranche d'adresses figurant dans le fichier de référence des adresses de voirie (379 – 381).

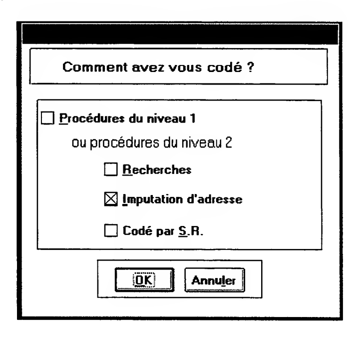
L'enregistrement du fichier de référence des codes postaux s'approche davantage de la réponse fournie à la question sur le lieu de travail; il faut donc l'utiliser pour coder la réponse.

Si l'écart entre le numéro de voirie du lieu de travail et la tranche d'adresses est **le même** dans les **deux** fichiers de référence (codes postaux et adresses de voirie), vous devez coder la réponse en vous servant de la tranche d'adresses du fichier de référence des **adresses de voirie.**

Si, dans le fichier de référence, l'écart entre le numéro de voirie et une tranche d'adresses renfermant des numéros «supérieurs» est identique à l'écart existant entre ce numéro de voirie et une tranche d'adresses renfermant des numéros «inférieurs», codez la réponse en utilisant la tranche d'adresses renfermant les numéros «**inférieurs**».

Une fois que vous avez trouvé l'enregistrement du fichier de référence qui se rapproche le plus de la réponse, appuyez sur le bouton [**Coder**] pour indiquer que vous voulez coder la réponse. L'écran de confirmation du code s'affiche alors, comme c'est le cas lorsque le codage est effectué par les codeurs du 1er niveau. Vous devez confirmer que le bon code a été sélectionné dans le fichier de référence. Une fois que vous appuyez sur [**OK**] pour indiquer qu'il s'agit du bon code en tant que codeur du 2e niveau, l'écran de confirmation disparaît et la fenêtre **Source du code** s'affiche. Vous devez indiquer dans cette fenêtre si vous avez codé la réponse à l'écran en suivant les procédures de codage du 1er niveau ou du 2e niveau.

Lorsque vous codez une réponse en suivant les procédures de codage du 2e niveau – Imputation de l'adresse, indiquez-le en cliquant sur le bouton ☒ Imputation de l'adresse. Par exemple :



Après avoir cliqué sur le bouton ☒ Imputation de l'adresse, appuyez sur le bouton [**OK**] et la fenêtre Source du code se fermera automatiquement. La réponse que vous venez de coder sera remplacée à l'écran par une autre réponse à coder.

Si le numéro de voirie fourni par le répondant est à **plus de 6 chiffres** des valeurs limites des tranches d'adresses figurant dans les fichiers de référence des codes postaux et des adresses de voirie, **NE CODEZ PAS** la réponse en suivant la procédure de codage du 2e niveau – Imputation de l'adresse, mais appliquez plutôt la procédure de codage du 2e niveau – Codage du secteur de recensement.

Nota : Pour coder une réponse, assurez-vous que :

1– le numéro de voirie est à 6 chiffres ou moins des valeurs limites d'une tranche d'adresses dans le fichier de référence des codes postaux ou dans le fichier de référence des numéros de voirie [portez attention aux identificateurs P (pair) et I (impair)];
2– vous sélectionnez la tranche d'adresses qui se rapproche le plus du numéro de voirie fourni par le répondant;
3– si l'écart entre le numéro de voirie et la tranche d'adresses est le même dans le fichier de référence des codes postaux et dans le fichier de référence des adresses de voirie, vous vous servez de ce dernier fichier pour coder la réponse;
4– si, dans le fichier de référence, l'écart entre le numéro de voirie et une tranche d'adresses renfermant des numéros supérieurs est identique à l'écart existant entre le numéro de voirie et une tranche d'adresses renfermant des numéros inférieurs, vous codez la réponse en utilisant la tranche d'adresses renfermant les numéros «inférieurs».

D. Codage du secteur de recensement

Lorsque vous ne parvenez pas à coder une réponse en suivant les procédures de codage du 2[e] niveau – Imputation de l'adresse, vous devez essayer de coder la réponse en appliquant les procédures de codage du 2[e] niveau – Codage du secteur de recensement.

Dans certains cas, les répondants ne fournissent pas suffisamment de renseignements sur le lieu de travail pour que vous puissiez repérer l'enregistrement de fichier de référence que vous devez utiliser pour coder la réponse. Dans d'autres cas, les répondants ont fourni des renseignements complets, mais vous ne parvenez pas à coder la réponse en suivant les procédures de codage du 2[e] niveau décrites précédemment. Vous devez alors coder la réponse en suivant les procédures de codage du 2[e] niveau – Codage du secteur de recensement.

Pour coder une adresse à l'aide du fichier de référence des secteurs de recensement, vous devez tout d'abord examiner les renseignements sur l'adresse du lieu de travail fournis par le répondant, en particulier le **nom de la rue**, le **genre** et la **direction** de la rue ainsi que la **ville**. Prenez note également du nom de l'**entreprise** indiqué par le répondant. Si le nom de la ville du lieu de travail n'est pas indiqué, prenez note de la ville de résidence du répondant.

Appuyez sur le bouton [**Secteur de recensement**] à la droite de l'écran de codage.

S. R.

Le fichier de référence des secteurs de recensement s'affiche alors à l'écran. Par exemple :

Codes de secteur de recensement

Rég.métro. de recensement	S. R.	Municipalité	Type	Province
HALIFAX	1.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	2.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	3.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	4.01	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	4.02	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	5.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	6.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	7.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	8.00	HALIFAX	C	N.-S. - N

OK   Annuler

Trouvez ensuite la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada correspondant au secteur en question (carte sur papier).

Vous devez ensuite trouver le plan de ville correspondant au secteur en question (sur papier).

Cherchez, sur le **plan de ville**, la rue en question en tenant compte des renseignements fournis par le répondant sur le nom, le genre et la direction de la rue ainsi que la ville du lieu de travail, et tentez de déterminer où travaille le répondant. Dans certains cas, le nom de l'**entreprise** peut être fort utile pour déterminer le lieu de travail du répondant.

Sur la **carte des secteurs de recensement de Statistique Canada**, tentez de déterminer le secteur de recensement où travaille le répondant, en trouvant l'emplacement que vous avez repéré sur le plan de ville. **Prenez note ensuite du numéro de secteur de recensement** indiqué sur la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada.

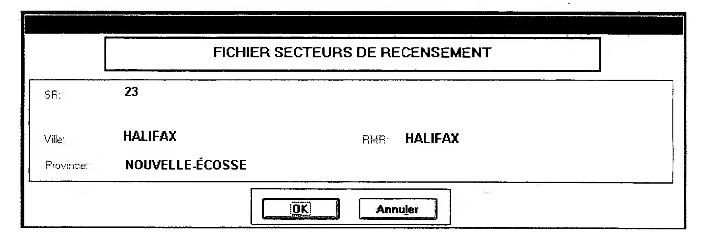
Revenez à l'écran de codage et parcourez la liste des régions métropolitaines de recensement/secteurs de recensement dans le fichier de référence des secteurs de recensement pour y repérer le **numéro de secteur de recensement** que vous avez relevé sur la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada. Par exemple, si vous avez repéré le **secteur de recensement 23** dans la région métropolitaine de recensement de **Halifax** sur la carte des secteurs de recensement de Statistique Canada, vous devez parcourir le fichier de référence des secteurs de recensement jusqu'à ce que vous trouviez le secteur de recensement en question, puis cliquer dessus. Par exemple :

Codes de secteur de recensement

Rég.métro. de recensement	S. R.	Municipalité	Type	Province
HALIFAX	20.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	21.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	22.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	23.00	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	24.01	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	24.02	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	25.02	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	25.03	HALIFAX	C	N.-S. - N
HALIFAX	26.00	HALIFAX	C	N.-S. - N

OK Annuler

Une fois que vous avez sélectionné le secteur de recensement que vous cherchez, appuyez sur le bouton [**OK**], ce qui fait afficher l'écran de confirmation du code. Par exemple :



Si vous appuyez sur le bouton [**Annuler**], l'écran de confirmation se ferme automatiquement, et le système de codage attendra votre prochaine instruction. La réponse ne sera pas codée.

Si vous appuyez sur le bouton [**OK**] dans l'écran de confirmation, le système de codage attribue à la réponse le code de lieu de travail correspondant à l'enregistrement du fichier de référence des secteurs de recensement. L'écran de confirmation se fermera ensuite automatiquement et la réponse que vous venez de coder sera remplacée à l'écran par une autre réponse à coder.

Lorsque vous appuyez sur le bouton [**OK**] dans l'écran de confirmation, le système de codage détermine que vous avez utilisé le fichier de référence des secteurs de recensement et indique automatiquement que l'enregistrement a été codé selon le secteur de recensement. En conséquence, la fenêtre Source du code ne s'affiche pas.

Si vous ne parvenez pas à coder le secteur de recensement en suivant les procédures, transmettez la réponse aux codeurs du 3e niveau.

Prenez note que, dans certains cas, le nom de l'**entreprise** fourni par le répondant peut s'avérer fort utile pour repérer le lieu de travail sur les plans de ville. Par exemple, un grand nombre des établissements suivants figurent sur les plans de ville : églises, hôpitaux, parcs industriels, parcs municipaux, musées, immeubles de bureaux, écoles, centres commerciaux, universités.

Notez aussi que, dans certains cas, la rue correspondant aux renseignements fournis par le répondant (nom, genre et direction) se trouve dans plusieurs secteurs de recensement, ce qui rend presque impossible le codage selon le secteur de recensement. Dans d'autres cas, la rue correspondant aux renseignements fournis par le répondant ne se trouve que dans un seul secteur de recensement, de sorte que l'on peut coder rapidement et facilement la réponse selon le secteur de recensement.

Si vous n'êtes pas capable de déterminer l'endroit du lieu de travail à l'aide de la réponse à la question sur le nom de l'entreprise, et que vous devez utiliser les renseignements sur la rue fournis par le répondant (nom, genre et direction), prenez soin de vérifier si la rue en question se trouve dans un seul ou dans plusieurs secteurs de recensement.

Nota : **Pour coder une réponse, assurez-vous que :**

1- vous repérez l'emplacement du lieu de travail sur le plan de ville;
2- vous trouvez sur la carte de secteurs de recensement de Statistique Canada le secteur repéré sur le plan de ville;
3- vous notez le numéro de secteur de recensement dans lequel se trouve le lieu de travail, lequel numéro est indiqué sur la carte de secteurs de recensement de Statistique Canada;
4- vous utilisez le fichier de référence des secteurs de recensement pour attribuer à la réponse le bon code de région métropolitaine de recensement et de secteur de recensement.

E. Renvoi aux codeurs du 3e niveau

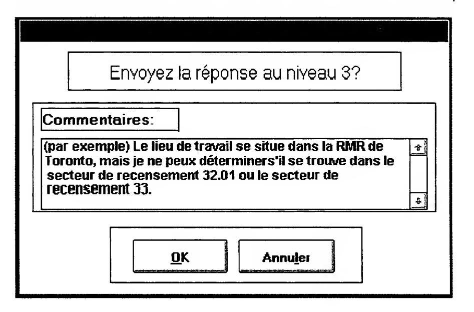
Si vous n'avez pas réussi à coder la réponse en suivant les procédures de codage du secteur de recensement, transmettez le cas au 3e niveau.

Incluez, avec le renvoi, tous les renseignements et commentaires qui pourraient être utiles. Ceux-ci peuvent aider considérablement les codeurs du 3e niveau qui doivent rechercher l'emplacement de plusieurs lieux de travail difficiles à coder.

Appuyez sur le bouton [**Référer**] à la droite de l'écran de codage.



La fenêtre de confirmation du renvoi s'affiche alors à l'écran. Par exemple :



Une fois que vous avez inscrit vos commentaires pour les codeurs du 3e niveau, appuyez sur le bouton [**OK**], et la fenêtre Confirmation du renvoi se fermera automatiquement. La réponse que vous venez de coder sera remplacée à l'écran par une autre réponse à coder.

Nota : Avant de renvoyer une réponse, assurez-vous que :

1– vous avez essayé de coder la réponse en suivant les procédures de codage du 1er niveau;
2– vous avez essayé de coder la réponse en suivant les trois procédures de codage du 2e niveau;
3– vous n'avez pas réussi à coder la réponse en suivant toutes ces procédures.

VI. Contrôle qualitatif (CQ)

Le traitement des réponses vous oblige à faire de nombreux choix. Le système de contrôle qualitatif du codage interactif a été mis en place pour vérifier que vous codez bien les réponses.

Le système de contrôle qualitatif est programmé pour tirer un échantillon à même les réponses que vous avez codées pendant la journée. Cet échantillon est distribué à d'autres codeurs du 2ᵉ niveau qui effectuent le contrôle qualitatif de cet échantillon. Si un pourcentage élevé des codes attribués par les codeurs du contrôle qualitatif concordent avec les vôtres, tous les codes que vous avez attribués pendant la journée sont acceptés et retirés. Par contre, lorsque les codes déterminés par le contrôle qualitatif ne correspondent pas aux codes que vous avez attribués, les réponses en question sont envoyées aux codeurs du 3ᵉ niveau qui agiront à titre d'arbitre. Les codeurs du 3ᵉ niveau codent ces réponses, ce qui permet d'évaluer l'exactitude de vos codes par rapport à ceux qui ont été attribués par les codeurs du contrôle qualitatif du 2ᵉ niveau. Le système vous imputera une erreur si le codeur du 3ᵉ niveau est d'accord avec le code déterminé au contrôle qualitatif. En revanche, si le codeur du 3ᵉ niveau estime que votre code est correct, l'erreur sera imputée au codeur du contrôle qualitatif du 2ᵉ niveau.

En qualité de codeur du 2ᵉ niveau, vous devez essayer de coder les réponses qui vous ont été renvoyées par les codeurs du 1ᵉʳ niveau. Vous devrez coder des enregistrements qui ont déjà été codés par les codeurs du 1ᵉʳ niveau et par les codeurs du contrôle qualitatif du même niveau. En tant que codeur du contrôle qualitatif du 2ᵉ niveau, vous devrez coder des réponses qui ont déjà été codées par d'autres codeurs du 2ᵉ niveau. Vous ne saurez toutefois pas si la réponse qui apparaît sur votre écran a déjà été codée ou non. Toutes les erreurs de codage que vous faites, à titre de codeur du 2ᵉ niveau ou de codeur du contrôle qualitatif de même niveau, sont enregistrées et font l'objet d'un examen.

VII. Glossaire

Agglomération de recensement (AR)

Grand noyau urbain qui partage un degré d'intégration économique et sociale élevé avec les régions urbaines et rurales adjacentes. Une AR est délimitée à partir d'un secteur urbain qui comptait au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent.

Catégorie de lieu de travail

À domicile

Font partie de cette catégorie les personnes qui habitent et travaillent au même endroit, comme les fermiers, les télétravailleurs, etc.

À l'extérieur du Canada

Sont classées dans cette catégorie les personnes qui travaillaient à l'extérieur du Canada le jour du recensement. Il s'agit le plus souvent de diplomates, de membres des Forces armées et de civils canadiens qui travaillent dans un autre pays.

Sans adresse de travail fixe

Cette catégorie regroupe les personnes qui ne se rendent pas nécessairement au même lieu de travail au début de chaque quart de travail, par exemple les représentants de commerce, les travailleurs de la construction et les livreurs.

À l'adresse précisée ci-dessous

Cette catégorie comprend les personnes qui se rendent la plupart du temps à l'adresse de leur employeur et qui forment la majorité de la population active expérimentée du Canada. Les répondants devaient inscrire l'adresse de voirie au complet (on accepte toutefois les réponses indiquant l'intersection, ou le nom de l'immeuble).

Code postal

Code alphanumérique à six caractères (ANA NAN) établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement du courrier. Le premier caractère du code postal, attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada, représente une partie de province ou de territoire.

Enregistrement de fichier de référence

On entend par enregistrement de fichier de référence une ligne ou une rangée de renseignements ou d'éléments, comme le nom de l'entreprise, l'adresse de voirie, le code postal, etc., qui font partie de l'un des cinq fichiers de référence. Un enregistrement du fichier de référence est apparié aux réponses en lettres fournies par les recensés afin d'attribuer à ces derniers un code en fonction de petites unités géographiques (géocodage).

Géocodage

Technique permettant d'attribuer un code géographique aux ménages du recensement et de les apparier à de petites unités géographiques comme les côtés d'îlot, les SD, etc.

Point représentatif du côté d'îlot

Un côté d'îlot est une petite unité géographique reconnaissable à laquelle des données du recensement peuvent être associées. Le côté d'îlot correspond à un côté de rue, normalement situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues ou d'autres traits physiques (comme un ruisseau ou une voie de chemin de fer). Chaque côté d'îlot a un point représentatif situé au centre et associé à des coordonnées géographiques.

Population active expérimentée

Personnes qui étaient occupées le jour du recensement ou qui étaient en chômage au cours de la semaine ayant précédé le 14 mai 1996, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995.

Population active occupée

La population active occupée comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel qui, durant la semaine de référence, travaillaient pour un salaire ou un traitement, ou à leur compte dans une entreprise, une ferme ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une entreprise ou ferme familiale, ainsi que les personnes qui étaient temporairement absentes de leur travail ou de leur entreprise au moment du recensement à cause d'un conflit de travail, d'une maladie, de vacances, etc.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Très grand noyau urbain qui partage un degré d'intégration économique et sociale élevé avec les régions urbaines et rurales adjacentes. Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé, comptant au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Il est important de garder à l'esprit que la même rue peut apparaître dans plusieurs villes, faisant partie de la même RMR (par exemple, l'avenue Danforth apparaît dans les villes de Toronto, East York et Scarborough, qui font toutes partie de la RMR de Toronto).

Réponse

S'entend d'un renseignement fourni par les recensés à une question de Statistique Canada figurant sur le questionnaire du recensement. Chaque réponse est appariée à un enregistrement de fichier de référence.

Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement correspond à la région dénombrée par un recenseur. Il s'agit de l'unité de base à partir de laquelle sont établies toutes les régions géographiques normalisées. Les SD sont définis en fonction du nombre de ménages qu'ils contiennent (entre un maximum de 375 dans les régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales) et des limites physiques comme les cours d'eau et les rues. Un quartier dans les régions urbaines contient habituellement plusieurs SD.

Secteur de recensement (SR)

Le concept général de secteur de recensement (SR) désigne un petit quartier urbain permanent au sein d'un grande région comportant un centre urbain; les secteurs de recensement sont déterminés avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Dans la mesure du possible, les limites des secteurs de recensement doivent correspondre à des traits physiques permanents et facilement reconnaissables. La population d'un secteur de recensement doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4 000 habitants.

Subdivision de recensement (SDR)

Terme générique qui désigne les municipalités ou leur équivalent, par exemple les villes, les cantons, les paroisses, les villages, les hameaux, les réserves indiennes.